Province de Québec Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la séance RÉGULIÈRE du conseil municipal de Pierreville, tenue le lundi 14 novembre 2011 à 20 h 00 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS:

Mesdames les conseillères Micheline Descheneaux, Jeannine Descoteaux, Mélanie Fontaine et messieurs les conseillers Sylvain Traversy, Marcel Lavoie et Jean-Luc Vallières, sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Isabelle Tougas, secrétaire réceptionniste, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

EST ABSENT:

Tout le monde est présent à cette séance régulière.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-11-278 Il est proposé par la conseillère Micheline Descheneaux Appuyée par la conseillère Mélanie Fontaine

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

- 01. Moment de recueillement;
- 02. Adoption de l'ordre du jour ;
- 03. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 octobre 2011 ;
- 04. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 24 octobre 2011;
- 05. Adoption des comptes payés et à payer ;
- 06. Période de questions ;
- 07. Présentation du budget 2012 Date d'une séance spéciale ;
- 08. Attribution des responsabilités des membres du conseil;
- 09. Signataires pour les opérations financières et administratives de la municipalité;
- 10. Règlement 106-2011 Règlement uniformisant sur tout son territoire, le règlement #285 de l'ancienne municipalité de Pierreville, concernant la circulation, le stationnement et le remorquage
- 11. Règlement 110-2011 Code d'éthique et de déontologie des Élus de la Municipalité de Pierreville ;
- 12. Ventes pour taxes impayées Autorisation de transmission des dossiers à la MRC Nicolet-Yamaska ;
- 13. Ventes pour taxes impayées Désignation ;
- 14. Avis de motion Règlement relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2012
- 15. 911 Gestion du service d'appel d'urgence 911 sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska;
- 16. Redevances 911 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques ;
- 17. Vidange des boues de l'étang no. 1 Autoriser l'embauche de la firme Dessau Inc. ;
- 18. Creusage chenal Tardif- Acceptation des plans et devis de la firme Dessau ;
- 19. Dérogation mineure Dossier 87, rue Georges (Denis Descheneaux);
- 20. Service de la Croix-Rouge-Renouvellement d'entente ;
- 21. Vélo sur la rivière Adoption du budget 2012 ;
- 22. Chambre et de commerce et d'industrie Cœur-du-Québec Adhésion 2011-2012 ;
- 23. Souper de Noel:
- 24. Bibliothèque JL Précourt– Modification au règlement de prêt ;
- 25. Déneigement Autorisation de paiement ;
- 26. Quillethon Centraide Édition 2011 Contribution financière ;
- 27. Feuillet paroissial du Bas-St-François Espace publicitaire ;
- 28. Le lien Maison de la famille Demande d'aide financière ;
- 29. Jeunesse, J'écoute- Demande de contribution financière ;30. Opération Nez rouge Commandite ;
- 31. Pêche sportive Résolution pour obtenir le statu quo sur l'utilisation des poissons appâts pour la pêche sportive au lac St-Pierre ;
- 32. Permis de construction;
- 33. Dépôt des états, des revenus et des dépenses au 31 octobre 2011 ;

- 34. Varia;
 - a) Caserne de pompiers;
 - b) Guignolée secteur Notre-Dame;
- 35. Documents déposés;
- 36. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
- 37. Période de questions;
- 38. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2011

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière du 11 octobre 2011, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2011-11-279 Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy

Appuyé par la conseillère Micheline Descheneaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 11 octobre 2011 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 24 OCTOBRE 2011

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance spéciale du 24 octobre 2011, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2011-11-280

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Vallières Appuyé par la conseillère Jeannine Descoteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du 24 octobre 2011 et d'en autoriser la signature.

05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 8 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

2011-11-281

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy

Appuyé par la conseillère Micheline Descheneaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de l'adjointe aux finances à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, *Lyne Bertrand*, adjointe aux finances pour la municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2011.

Lyne Bertrand,

Adjointe aux finances

1		Alain Traversy enr - Réparation passerelle	341.78 \$
2		Aqua data inc - Inspection 52 bornes d'incendie	1 518.06 \$
3		Beaulac Nicole - CCU	25.00 \$
4		Buropro - Papier	113.71 \$
5	*	Casavant inc - Réparation orgue	518.36 \$
6		Champagne Jean-Paul - Location octobre	150.00 \$
7		Cogeco cable - Internet octobre	62.60 \$
8		Courrier-sud - Avis public	232.41 \$
9		Dépanneur Beau-soir - Diesel et essence	140.04 \$
10	*	Dépanneur Pierreville - Essence et piles	572.70 \$
11	*	Descoteaux André - Déplacement d'octobre et congres	316.80 \$

12		Emco inc - Pièces pour aqueduc et étang	1 828.84 \$
13		Équipements Raydan - Location outil pour stationnement	54.14 \$
14		Excavation des îles - Enlèvement des bouées	5 658.37 \$
15		Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation	30.00 \$
16		Fournier Réal - Remplacer robinet Hôtel de Ville et réservoir eau chaude salle ND	172.71 \$
17		Gagnon Donavan (Caroline Gladu) - Aide financière inscription hockey 2011	40.00 \$
18		Garage Pierre Dufresne - Réparation soufleur	267.01 \$
19	*	Gestion USD inc Roues pour poubelles	157.22 \$
20	*	Guay inc Service de grue pour l'église	1 503.81 \$
21		Jean-Paul Blanchard et fils - Service de conteneur	316.84 \$
22		L'annonceur - Avis code d'éthique et Offre d'emploi préposé aux patinoires	432.34 \$
23	*	Laboraroire d'analyses S.M. inc - Analyses d'eau des étangs	471.65 \$
24		Lavoie Marcel - Réunion bibliothèque et achat de fleurs pour parcs	178.42 \$
25		Les entreprises d'électricité D.A. inc - Interventions	735.24 \$
26	*	Les équipements J.A Réparation tracteur	732.89 \$
27		Les pétroles Hubert Gouin & Fils - Huile à chauffage pour l'église	3 222.21 \$
28		Marcoux Pierre - Temps de pelle hydrolique nettoyage de fossé	592.41 \$
29		Martech - Panneaux de signalisation et poteaux	1 674.82 \$
		Matériaux et surplus Lefebvre - Fourniture pour garde-fou du	
30		stationnement Mégaburo inc - Fournitures de bureau, lecture de compteur et achat	253.53 \$
31		imprimante	839.67 \$
32		M.R.C. Nicolet-Yamaska - Courrier recommandé	9.43 \$
33		Néopost Canada - Frais de poste	49.84 \$
34	*	Normand Bardier - Monter quais, pierre 0 - 3/4, réparations entrée d'eau et égout Office de tourisme de Nicolet-Yamaska - Adhésion au Plan de	1 555.14 \$
35		partenariat	472.79 \$
36	*	Patrick Morin - Fournitures diverses	1 149.93 \$
37		Peinture style - Peinture jaune pour flèches	38.71 \$
38		PG Govern - Séminaire Lyne	313.29 \$
39		Poste Canada - Colis	59.26 \$
40		Prodec équipement sanitaire - Produits centre communautaire	25.06 \$
41		Protection incendie CFS Ltée - Recharge CO2 pour geler tuyau d'aqueduc	35.32 \$
42		Protectron inc - Système d'alarme usine d'épuration des étangs	324.69 \$
43		Régie I.A.E.P. du Bas St-Francois - Eau du 05-09-2011 au 02-10-2011	11 864.69 \$
44		Régie I.G.I. des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska - Novembre	6 350.00 \$
45	*	Régie d'incendie Pierreville - Quote-part, Christian Lavoie et Fernand Dupuis	20 228.34 \$
46		Régie intermunicipale des déchets du Bas St-François - Novembre	7 680.00 \$
47		Remorquage P. Verville - Sortir 2 quais et passerelle de l'eau	170.88 \$
48		Rouillard & frères inc - Fournitures	31.66 \$
49	*	RTL excavation inc - Réparations conduite d'aqueduc	1 162.02 \$
50		Sogetel - Internet bibliothèque de Pierreville	18.00 \$
51		SSQ société d'assurance-vie inc - Remise d'octobre 2011 et ajustement janv à oct	3 798.30 \$
52	*	Vacuum D.L. inc - Secteur Notre-Dame et Pierreville	4 122.01 \$
53		Vidal Maurice - CCU	25.00 \$
- 1		Sous-total des factures à payer	82 637.94 \$

Kilométrage, dépense payé avec salaire

1		Michele Latraverse - Octobre	89.10 \$
2		Guylaine Courchesne - Octobre	41.12 \$
3		Isabelle Tougas - Octobre	7.90 \$
4		Lyne Bertrand - Octobre	31.05 \$
5	*	Sylvain Bardier - Octobre	298.35 \$
6	*	Éric Traversy - Octobre	129.87 \$
		Sous-total des factures déjà payées	597.39 \$

Déboursés directs

1	2644	Tessier Récréo-Parc Inc Jeux d'enfants	52 202.26 \$
2	2645	Dessau inc - Honoraires rue Georges et Hector	18 642.03 \$
3	2646	Danis construction inc - Rue Georges décompte #4	125 678.06 \$
4	2647	Danis construction inc - Rue Hector décompte #3	130 708.84 \$
5	2648	Traversy Stéphane - Tonte terrain soccer	2 295.00 \$
6	2649	Moisson Mauricie Centre-du-Québec - Commandite	125.00 \$

7	2650	Comité des citoyennes ND plus - Surplus bateau illuminé	1 000.00 \$
Sous-total des factures déjà payées		Sous-total des factures déjà payées	330 651.19 \$

Prélèvements automatique

	Sous-total des factures déjà payées	23 888.91 \$
6	Visa Desjardins - Livres et frais de déplacement	579.30 \$
5	Télus Mobilité - Octobre	567.86 \$
4	Receveur général du Canada - Remise D.A.S. Octobre	4 745.77 \$
3	Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S.Octobre	12 070.74 \$
2	Hydro-Québec - Octobre	4 496.81 \$
1	Bell Canada - Octobre	1 428.43 \$

Total des factures du mois	437 775.43 \$

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à <u>8h07</u> et se termine à <u>8h12</u>.

07. PRÉSENTATION DU BUDGET 2012 – Date d'une séance spéciale

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer une date pour le budget 2012 de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT que celui-ci doit être présenté quatre semaines après le rapport du maire ;

2011-11-282 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Vallières Appuyé par la conseillère Mélanie Fontaine

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le budget 2012 de la Municipalité de Pierreville soit déposé lors d'une séance spéciale qui se tiendra le *lundi 19 décembre prochain, à 19h30*, à l'Hôtel de ville de Pierreville.

08. ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS des membres du conseil

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux et de procéder aux modifications qui s'imposent;

2011-11-283 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy Appuyé par le conseiller Jean-Luc Vallières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que s'établisse dorénavant comme suit la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux, le tout en remplacement de toutes autres nominations antérieures, à savoir ;

1.	VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS	:	L'ensemble du conseil
2.	ASSAINISSEMENT DES EAUX	:	L'ensemble du conseil
3.	POLICE	:	L'ensemble du conseil
4.	LOISIRS ET U.R.L.S.	:	L'ensemble du conseil
5.	PISCINE	:	L'ensemble du conseil
6.	BIBLIOTHÈQUES	:	L'ensemble du conseil
7.	AMÉNAGEMENT ET URBANISME	:	L'ensemble du conseil
8.	FINANCES	:	L'ensemble du conseil
9.	PROTECTION CIVILE ET ASSISTANCE	:	André Descôteaux Micheline Descheneaux Jean-Luc Vallières

10. CENTRE COMMUNAUTAIRE L'ensemble du conseil

LE PERSONNEL L'ensemble du conseil 11.

12 POLITIQUE FAMILIALE Sylvain Traversy

Jeannine Descoteaux

Chacun des membres du conseil acceptant leurs nominations respectives séance tenante, entendu que monsieur le maire est toujours d'office membre de chacun des comités.

De plus, toujours sous la même proposition, il est unanimement résolu par le conseil de nommer comme délégué au sein des organismes auxquels la municipalité adhère les personnes suivantes, le tout en remplacement de toutes nominations antérieures :

13 O.M.H.P. Sylvain Traversy

Jeannine Descoteaux Micheline Descheneaux

(substitut)

14. C.R.S.B.P. Marcel Lavoir (répondant)

Chantal Bellamy

(coordonnatrice Pierreville)

Marvse Boisvert

(coordonnatrice Notre-Dame)

ROUGIE BUS 15 Micheline Descheneaux

16. RÉGIE I.A.E.P. DU BAS ST-FRANÇOIS André Descôteaux Mélanie Fontaine

17. RÉGIE I.G.D. DU BAS ST-FRANÇOIS Marcel Lavoie Jean-Luc Vallières Jeannine Descoteaux

(substitut)

RÉGIE I.G.D. BÉCANCOUR Sylvain Traversy 18. :

Mélanie Fontaine (substitut)

RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE 19. André Descôteaux

ST-FRANÇOIS-DU-LAC Sylvain Traversy Micheline Descheneaux

(substitut)

20. **BOUÉES** L'ensemble du conseil

VÉLO SUR LA RIVIÈRE 21. Sylvain Traversy

Jean-Luc Vallières

22. MAISON DES JEUNES BAS-ST-FRANÇOIS Jeannine Descoteaux

Micheline Descheneaux

(substitut)

23. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);

Membres du conseil

André Descôteaux Mélanie Fontaine Marcel Lavoie

Membres d'office

André Descôteaux, maire

Micheline C. Laforce, directrice-générale

Citoyens (nes) de la municipalité

Nicole Beaulac Serge Gauthier Maurice Vidal

COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CDL):

Membres d'office

Sylvain Traversy Marcel Lavoie

Citoyen(nes) de la Municipalité

Ginette Boisvert Jean-Yves Descôteaux Bernard Desgens Jean-Christophe Proulx Chacun des membres du conseil acceptent leurs délégations respectives séance tenante.

09. SIGNATAIRES pour les opérations financières et administratives de notre municipalité

CONSIDÉRANT le départ de notre adjointe aux finances, Madame Michèle Latraverse ;

CONSIDÉRANT ce fait, la Municipalité de Pierreville doit procéder à la nomination des signataires des chèques, effets de commerce et autres lettres de change que pourrait émettre la municipalité;

2011-11-284 EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par la conseillère Jeannine Descoteaux Appuyée par la conseillère Micheline Descheneaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que soient par les présentes désignées pour effectuer de telles signatures, pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, les personnes suivantes, à savoir : monsieur le maire André Descôteaux ou en son absence le maire suppléant, toujours conjointement avec la directrice générale, madame Micheline C. Laforce, ou en son absence avec madame Lyne Bertrand, adjointe aux finances.

10. RÈGLEMENT 106-2011 – Règlement uniformisant sur tout son territoire, le règlement #285 de l'ancienne municipalité de Pierreville, concernant la circulation, le stationnement et le remorquage

CONSIDÉRANT que l'ancienne municipalité de Pierreville avait adopté le règlement numéro 285 pour l'ensemble de son territoire, concernant la circulation, le stationnement et le remorquage;

CONSIDÉRANT qu'à notre connaissance, les anciennes municipalités de St-Thomas-de-Pierreville et de Notre-Dame-de-Pierreville ne possèdent aucun règlement sur le sujet, sauf celle régie par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil désire uniformiser cette réglementation sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 15 août 2011 et portant le numéro 2011-08-207;

CHACUN des membres du conseil ayant reçu une copie du règlement 106-2011, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2011-11-285 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Micheline Descheneaux Appuyée par la conseillère Jeannine Descoteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement 106-2011 portant le titre « Règlement uniformisant sur tout son territoire, le règlement #285 de l'ancienne Municipalité de Pierreville, concernant la circulation, le stationnement et le remorquage » soit et est adopté.

11. RÈGLEMENT 110-2011 – Code d'éthique et de déontologie des Élus de la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux ;

CONSIDÉRANT que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Jean-Luc Vallières lors de la séance du conseil tenue le 11 octobre 2011 et portant le numéro 2011-10-248;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

2011-11-286 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Vallières Appuyé par le conseiller Sylvain Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement 110-2011 portant le titre « Règlement 110-2011 – Code d'éthique et de déontologie des Élus de la Municipalité de Pierreville » soit et est adopté.

12. VENTES POUR TAXES IMPAYÉES – Autorisation de transmission des dossiers à la MRC de Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transmettre à la MRC de Nicolet-Yamaska tous les dossiers des propriétés montrant un solde à payer à notre municipalité et/ou à la Commission scolaire La Riveraine pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT qu'un état de compte a été transmis à chacun des propriétaires concernés;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste établie par la comptable de la municipalité;

2011-11-287 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mélanie Fontaine Appuyée par la conseillère Jeannine Descoteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la comptable à procéder à l'envoi à la MRC de Nicolet-Yamaska les dossiers montrant un solde à payer à notre municipalité pour l'année 2010.

13 VENTES POUR TAXES IMPAYÉES - Désignation

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut renchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du conseil;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

2011-11-288 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mélanie Fontaine Appuyée par la conseillère Micheline Descheneaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de désigner monsieur André Descôteaux, ou en son absence le maire suppléant, à agir pour et au nom de la municipalité de Pierreville, au montant de la vente pour non-paiement des taxes de la MRC de Nicolet-Yamaska, qui aura lieu le 12 avril 2012 à 10h00, à la salle du conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska, situé au 257-1, rue Mgr Courchesne à Nicolet.

14. AVIS DE MOTION – Règlement relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2012

2011-11-289

AVIS DE MOTION est donné par <u>le conseiller Sylvain Traversy</u> à l'effet qu'un règlement relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la municipalité de Pierreville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012, sera présenté et adopté lors d'une séance ultérieure du présent conseil.

15. 911 – Gestion du service d'appel d'urgence 911 sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT qu'à ce jour la plupart des contrats de service d'appel d'urgence 911 signés avec la firme CLR par chacune des municipalités de la MRC sont à échéance ;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit maintenant, lorsque nécessaire, une automatisation de déploiement des ressources de plusieurs municipalités lors d'incidents ;

CONSIDÉRANT qu'il est important que toutes les municipalités de la MRC soient bien desservies par la même centrale 911 afin d'assurer le bon fonctionnement de la répartition des ressources lors d'alerte;

CONSIDÉRANT la pertinence d'avoir un seul et même contrat de service avec le fournisseur du service d'appel d'urgence 911 réunissant la MRC et les municipalités ;

CONSIDÉRANT que la MRC a conclu une entente de principe avec la firme CAUCA pour la signature d'un nouveau contrat de service d'appel d'urgence 911 mais la MRC est actuellement en attente d'une délégation de compétence de la part de toutes les municipalités de la MRC pour conclure définitivement cette entente ;

EN CONSÉQUENCE,

2011-11-290

Il est proposé par la conseillère Mélanie Fontaine Appuyée par le conseiller Marcel Lavoie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

DE déléguer la compétence de la gestion du service d'appel d'urgence 911 à la MRC de Nicolet-Yamaska selon l'entente à être signée entre les municipalités et la MRC ;

QUE la municipalité autorise monsieur André Descôteaux, maire, pour procéder à la signature de ladite entente.

16. REDEVANCES 911 – Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

CONSIDÉRANT que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec a été créée conformément aux articles 244-73 et 244-74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 911 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 911 dès que possible ;

2011-11-291 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Micheline Descheneaux Appuyée par la conseillère Mélanie Fontaine

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Pierreville demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault, Beauceville (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

17. VIDANGE DES BOUES DE L'ÉTANG NO. 1 – Autoriser l'embauche de la firme Dessau Inc.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pierreville désire procéder à la vidange des boues de son site no. 1, à la demande du MAMROT;

CONSIDÉRANT qu'il nous faut l'expertise d'un ingénieur qualifié pour les travaux ci-haut mentionnés ;

2011-11-292 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Jeannine Descoteaux Appuyée par la conseillère Micheline Descheneaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'embaucher la firme DESSAU Inc. au montant de 4 450\$ (taxes en sus) pour la préparation d'un devis technique, la préparation des documents d'appel d'offres et l'assistance durant les procédures.

18. CREUSAGE CHENAL TARDIF – Acceptation des plans et devis de la firme Dessau

CONSIDÉRANT que la municipalité veut procéder aux travaux de creusage du site no. 2 du chenal Tardif ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé son étude d'impact environnemental pour ledit projet et qu'elle a reçu l'autorisation du MDDEP;

2011-11-293 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy Appuyé par le conseiller Marcel Lavoie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les plans et devis de la firme DESSAU Inc. pour le dossier P017961 et date d'octobre 2011;

ET d'autoriser la firme DESSAU Inc. à présenter les plans et devis au MDDEP pour obtenir le certificat d'autorisation ;

QUE la municipalité s'engage à transmettre un avis de conformité des travaux en relation avec le certificat d'autorisation du MDDEP.

19. DÉROGATION MINEURE – Dossier 87, rue Georges (Denis Descheneaux)

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation a été refusée tel que présenté, mais acceptée selon certaines conditions ;

CONSIDÉRANT que la construction par l'arrière est un prolongement à celui déjà existant ;

CONSIDÉRANT qu'il nous faut émettre une condition d'émission du permis, soit qu'aucune opération commerciale ne devra être effectuée dans l'agrandissement, que celui-ci ne doit servir que d'entrepôt.

2011-11-294 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Vallières Appuyé par la conseillère Micheline Descheneaux ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le préambule ci-haut fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de la recommandation *FAVORABLE* du comité d'urbanisme de la municipalité de Pierreville et d'accepter de ce fait, la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Denis Descheneaux visant l'agrandissement qui ne pourra excéder 50 pieds de profond et dont la marge minimale gauche ne pourra être inférieure à 5 pieds.

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur en bâtiment à ne pas demander de nouveaux plans d'architecte puisque les modifications aux plans originaux sont mineures.

20. SERVICE DE LA CROIX ROUGE – Renouvellement d'entente

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la *Loi sur la sécurité civile*, la *Loi sur les cités et villes* et le *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Pierreville de renouveler l'entente de services aux sinistrés signée par la Croix-Rouge ;

2011-11-295 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Micheline Descheneaux Appuyée par la conseillère Mélanie Fontaine

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge et de permettre à celle-ci de prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter notamment des responsabilités visées par le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour une durée de un (1) an en versant un montant de 316.54\$, équivalent à 0,14¢ per capita à la campagne de collecte de fonds de la Croix-Rouge ;

D'AUTORISER le maire monsieur André Descôteaux ainsi que la directrice générale ou son adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Pierreville l'entente de services préparée par la Société Canadienne de la Croix-Rouge et portant le numéro 393646.

21. VÉLO SUR LA RIVIÈRE – Adoption du budget 2012

CONSIDÉRANT que le comité « Vélo sur la rivière » a présenté et adopté son budget 2012 au montant de 16 000\$;

2011-11-296 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy Appuyé par le conseiller Jean-Luc Vallières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le budget 2012 « Vélo sur la rivière » et que la quote-part de notre municipalité est de 5 000\$.

22. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CŒUR-DU-QUÉBEC – Adhésion 2011-2012

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pierreville désire contribuer à la santé économique de son milieu;

CONSIDÉRANT les nombreux privilèges et avantages offerts aux membres de la Chambre de commerce de d'industrie du Cœur-du-Québec;

2011-11-297 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Vallières Appuyé par le conseiller Marcel Lavoie ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adhérer à la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec pour une période d'un an, au coût de 130\$ (taxes incluses);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer monsieur le conseiller Sylvain Traversy comme représentant de la municipalité de Pierreville auprès de cet organisme.

23 SOUPER DE NOEL

CONSIDÉRANT que le temps des fêtes approche à grands pas ;

2011-11-298 EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par la conseillère Mélanie Fontaine Appuyée par le conseiller Marcel Lavoie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le souper des fêtes qui aura lieu le 9 décembre prochain ;

QUE le coût du repas des élus et des employées soit à la charge de la Municipalité de Pierreville et ne doit pas dépasser 1 000\$.

24 BIBLIOTHÈQUE JL PRÉCOURT – Modification au règlement de prêt

CONSIDÉRANT la demande de modification au règlement de prêt de notre préposée à la bibliothèque JL Précourt, madame Chantale Bellamy, datée du 27 octobre dernier ;

2011-11-299 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Micheline Descheneaux Appuyée par la conseillère Jeannine Descoteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'augmenter à .10¢ /jour /livre, le montant de l'amende chargée aux usagers retardataires de la bibliothèque JL Précourt.

25 DÉNEIGEMENT – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT que notre municipalité a une entente verbale avec la Réserve d' Odanak concernant les coûts pour le déneigement de la rue Asban (face au poste de police d'Odanak) et le rang St-Joseph de notre municipalité, représentant pour chacune des parties 50 % de la facture totale.

2011-11-300 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy Appuyé par le conseiller Marcel Lavoie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un déboursé au montant de 750 \$ au nom du Conseil de Bande d'Odanak en paiement de la facture numéro IN03933, transmise à nos bureaux en date du 1^{er} novembre 2011, pour les services rendus durant l'hiver 2010-2011.

26. QUILLETHON CENTRAIDE – Édition 2011 – Contribution financière

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville a reçu une demande afin de participer au Quillethon Centraide qui se tiendra le 19 novembre prochain au Salon de quilles Le 19-90;

CONSIDÉRANT que le coût de participation à cette activité est de 100\$;

EN CONSÉQUENCE,

2011-11-301 Il est proposé par la conseillère Jeannine Descoteaux Appuyée par la conseillère Micheline Descheneaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une commandite de 100\$ au Quillethon annuel de Centraide qui se tiendra le samedi 19 novembre prochain au Salon de Quilles Le 19-90 de Pierreville.

27. FEUILLET PAROISSIAL DU BAS-ST-FRANÇOIS – Espace publicitaire

CONSIDÉRANT la demande reçue le 27 octobre dernier;

2011-11-302 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Jeannine Descoteaux Appuyée par la conseillère Mélanie Fontaine

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le renouvellement 2012 pour la réservation d'un espace publicitaire dans le feuillet paroissial du Bas-St-François au coût de 100\$;

QU'à la demande de monsieur le maire, André Descôteaux, que l'inscription soit faite au nom de la Municipalité de Pierreville et non à celui du maire.

28. LE LIEN MAISON DE LA FAMILLE – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Le Lien Maison de la famille afin de permettre de continuer d'offrir un lieu de rencontre et de vie communautaire, des activités et des services pour les familles et aussi supporter les parents dans leur rôle;

CONSIDÉRANT que cet organisme couvre la partie ouest de la MRC Nicolet-Yamaska et s'adresse à tous les membres de la famille ;

2011-11-303 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy Appuyé par la conseillère Jeannine Descoteaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de réserver sur notre budget 2012 un montant de 2 500\$ en guise d'aide financière à l'organisme *Le lien Maison de la famille*;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le montant accordé soit versé à l'organisme au début de l'année financière 2012.

29 JEUNESSE, J'ÉCOUTE – Demande de contribution financière

CONSIDÉRANT la mission de Jeunesse, J'écoute d'apporter un soutien en matière de consultation aux jeunes en difficulté au moyen de ses services téléphoniques et en ligne ;

CONSIDÉRANT que l'année dernière Jeunesse, J'écoute a vu le nombre d'appels augmenter de 20% ;

2011-11-304 EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par la conseillère Micheline Descheneaux Appuyée par le conseiller Jean-Luc Vallières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un montant de 100\$ à l'organisme Jeunesse, J'écoute.

Afin de donner application à la présente résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire « Subvention- Organismes – Divers » 02 701 90 990

30. OPÉRATION NEZ ROUGE - Commandite

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par Opération Nez Rouge sous la présidence de monsieur Éric Cloutier, directeur du Corps de police des Abénakis :

2011-11-305 EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par la conseillère Mélanie Fontaine Appuyée par la conseillère Micheline Descheneaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un déboursé de 150\$ à Opération Nez Rouge du Bas-St-François.

31. PÊCHE SPORTIVE – Résolution pour obtenir le statu quo sur l'utilisation des poissons appâts vivants pour la pêche sportive au lac St-Pierre

CONSIDÉRANT que le MRNF envisage d'interdire l'usage des poissons appâts vivants pour la pêche sportive dans les secteurs où ils sont présentement utilisés;

CONSIDÉRANT que le MRNF envisage d'interdire l'usage des poissons appâts morts pour la pêche sportive partout au Québec, sauf l'hiver dans les régions où l'usage des poissons appâts morts est présentement permis;

CONSIDÉRANT que la septicémie hémorragique virale qui affecte présentement plusieurs espèces de poissons des Grands-Lacs n'ait pas été détectée au Québec;

CONSIDÉRANT que le système fluvial est un vaste système ouvert où les espèces quelles qu'elles soient, y compris les espèces pathogènes, peuvent circuler librement:

CONSIDÉRANT que la septicémie hémorragique virale pourrait vraisemblablement se propager des Grands-Lacs vers le fleuve Saint-Laurent, ou d'autres plans ou cours d'eau limitrophes du Québec de façon naturelle par l'intermédiaire de poissons en migration affectés ou par le contact de populations adjacentes dans lesquelles se trouvent des poissons affectés;

CONSIDÉRANT que d'autres vecteurs peuvent aussi entraîner la propagation de maladies et d'espèces exotiques envahissantes tels les oiseaux ou le transport maritime (eaux de ballasts), ce dernier n'étant soumis à aucune norme sur le réseau Grand-Lacs – fleuve Saint-Laurent pour la circulation aval;

CONSIDÉRANT qu'il ne servirait à rien d'interdire l'utilisation de poissons appâts sur les lacs qui chevauchent le Québec et les états voisins où il n'existe pas de telle interdiction:

CONSIDÉRANT l'importance des retombées économiques qui découlent du commerce des poissons appâts, qu'ils soient pêchés au Québec ou d'importation, pour les grossistes et les détaillants;

CONSIDÉRANT que les détenteurs de permis de pêche de poissons appâts sont prêts à se doter d'un mécanisme de certification sanitaire pour les poissons importés;

CONSIDÉRANT que les retombées économiques qui découlent de l'usage des poissons appâts sont extrêmement importantes, que ce soit directement pour le commerce des centaines de milliers de douzaines qui s'effectue au Québec, ou pour la quantité de jours-pêche qu'ils génèrent;

CONSIDÉRANT que l'usage des poissons appâts est essentiel pour maintenir l'intérêt actuel pour plusieurs créneaux de pêche populaires et pour favoriser la relève des pêcheurs sportifs, notamment pour la pêche sur la glace;

CONSIDÉRANT que les pêcheurs commerciaux de poissons appâts sont en mesure de bien reconnaître les espèces permises;

CONSIDÉRANT que malgré une étude conduite sur l'ensemble des pêcheurs du Québec à l'été 2010, le MRNF n'a pas analysé sérieusement l'impact des changements réglementaires qu'il propose sur les habitudes des pêcheurs sportifs;

CONSIDÉRANT que le Québec, étant donné son profil démographique, se trouve à une époque charnière dans la pratique des activités de prélèvement fauniques et

qu'il serait inapproprié d'induire des changements trop importants dans les habitudes des chasseurs et des pêcheurs;

CONSIDÉRANT qu'il existe présentement un encadrement réglementaire mis en place quant à l'utilisation des poissons appâts au Québec afin de limiter la propagation d'espèces envahissantes;

CONSIDÉRANT que les utilisateurs estiment qu'il serait plus efficace d'imposer des peines plus sévères à ceux qui contreviennent aux règlements sur l'utilisation des poissons appâts que d'alourdir la réglementation;

2011-11-306 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Traversy Appuyé par la conseillère Mélanie Fontaine

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de Pierreville demande au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de maintenir la réglementation présentement en vigueur quant à l'utilisation des poissons appâts pour la pêche sportive au Québec mais principalement sur le lac St-Pierre.

32. PERMIS DE CONSTRUCTION EMIS

1. Yvon Courchesne, 62, rue Rousseau	Rénovation résidentielle
2. Chantal Filion, 2, chemin Verville	Rénovation résidentielle
3. Lise Morissette, 119, rue Georges	Agrandissement résidentiel
4. Jean Précourt, 16, rue Côte de l'église	
5. Chevaliers de Colomb, 47-49, rue Maurault	Bâtiment accessoire
6. Stéphane Durand, 41-41B, rue Maurault	Rénovation résidentielle
7. Hôtel Traversy, 1, rue Georges	Rénovation commerciale
8. Denis Laforce, 233, rang chenal Tardif	Rénovation résidentielle
9. René Courchesne, 30, rang Courchesne	Rénovation résidentielle
10.Joane Bégin, 45-47A, rue Georges	
11.Éric Bourgault, 20-20C, rue Trahan	Changement d'usage
12.Richard Bourgoin, rang Petit-Bois	Extraction
13.Raymond Duval, 76, rang Petit-Bois	
14.Rita Léveillé, 63-65A, rue Maurault	Rénovation résidentielle
15.Raymond Duval, 76, rang Petit-Bois	Bâtiment accessoires
16.Raymond Duval, 76, rang Petit-Bois	
17.Marc-André Roy, 44, rue Trahan	
18.Denis Descheneaux, 87-87A, rue Georges	Dérogation mineure, agrandissement
19. Joel Lalancette, rue Martel	Dérogation mineure, changement d'usage

33. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2011

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses au 31 octobre 2011 de la municipalité de Pierreville.

34 VARIA

a. CASERNE DE POMPIERS

CONSIDÉRANT le manque d'espace à la caserne d'incendie ;

CONSIDÉRANT que deux (2) options ont été proposées par DEMERS, PELLETIER Architecte soit :

1^{ère} option : Construire une caserne neuve au coût de ± 1 000 000.00\$;

 $2^{\text{ème}}$ option : Agrandir celle-ci au coût de \pm 300 000.00\$;

CONSIDÉRANT qu'à moyen terme, nous devrons changer un camion autopompe et notre camion pour le poste de commandement ;

2011-11-307 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marcel Lavoie Appuyé par la conseillère Micheline Descheneaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de retenir la 2^{ème} option soit l'agrandissement de la caserne d'incendie et de ne pas considérer l'option d'agrandir les portes avant du garage.

b. GUIGNOLÉE, SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT qu'un montant de \pm 6 300\$ est encore disponible pour la guignolée du secteur de Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT que des membres du comité nous ont demandé de leur remettre cet argent pour préparer des paniers pour des familles défavorisées ;

2011-11-308 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Micheline Descheneaux Appuyée par le conseiller Sylvain Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de remettre cette somme à madame Simone Girard, présidente de la Fabrique et à madame Mélanie Fontaine, conseillère municipale, et de fermer ce dossier à la municipalité de Pierreville ;

DE fermer complétement le dossier guignolée (secteur Notre-Dame) présentement actif à notre municipalité et de remettre le tout à mesdames Simone Girard et Mélanie Fontaine ;

D'AUTORISER un déboursé au montant total de solde restant au compte « Comité des loisirs – Guignolée » #8586 à la Caisse Populaire Desjardins du Bas St-François ;

D'AUTORISER l'adjointe administrative a procéder à la modification des signataires au compte en retirant le ou les noms, autre que les nouvelles responsables de ce dossier, soit Simone Girard et Mélanie Fontaine ;

QUE la Municipalité de Pierreville ne se tient plus responsable de ce dossier dès l'adoption de cette résolution.

35. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 1. ADMQ- Mini-Scribe de novembre ;
- 2. CPTAQ Dossier 400844(Ferme Petit lard), demande devait être autorisée :
- 3. FONDATION CLAUDE MONGRAIN Bourse pour les athlètes ;
- **4. MAMROT-** Programme de bonification des compensations tenant lieu de taxes (21 094\$);
- 5. MAPAQ- Bilan des réalisations 2010-2011;
- **6. MUN ST FRANÇOIS DU LAC –** Insectes piqueurs rapport final 2011;
- 7. PILON JEAN YVES ET ASS. Rémunération & conditions de travail (petites municipalités) ;
- RIGD BAS ST FRANÇOIS Rapports mensuels d'enfouissement et recyclage oct. 2011;
- RIGD BAS ST FRANÇOIS Procès-verbal, assemblée du 24 octobre 2011;
- 10.RÉSEAU BIBLIO Fonction du représentant ;
- **11.SOCIÉTÉ D'HABITATION** Rapport d'approbation du budget de l'office d'habitation ;
- **12.TOURISME CENTRE DU QUÉBEC** Confirmation d'une somme de 10 000\$ pour l'étude du chenal Tardif ;
- **13.TOURISME NICOLET YAMASKA** Activité-bénéfice, billets à vendre pour voyage en France ;
- **14.TOURISME NICOLET YAMASKA** Budget final (route des navigateurs)

36. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Micheline Descheneaux, Jeannine Descoteaux, Mélanie Fontaine et messieurs Sylvain Traversy, Marcel Lavoie et Jean-Luc Vallières ainsi que

monsieur le maire, André Descôteaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

37. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le seconde période de questions débute à <u>9h17</u> et se termine à <u>9h35</u>.

38. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2011-11-309 Il est proposé par la conseillère Micheline Descheneaux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à

André Descôteaux, maire	sabelle Tougas, secrétaire-réceptionniste
Note: il y avait <u>15</u> citoyen(ne)s présent(e)s l	ors de cette séance régulière.
<u>9h36.</u>	1 / 1